

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 9

Nombre de votants : 13

L'an deux mil vingt-trois, le quatre janvier 2023 à 19 h

Le Conseil Municipal de la Commune de BOU dûment convoqué le 28 décembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil de Bou, sous la présidence de Monsieur Bruno CŒUR, Maire.

PRESENTS : Messieurs Bruno CŒUR, François ESTEBAN, Messieurs Guy COURSIMAULT, Lionel LEMOYNE, Yvan BLANCHARD, Fabrice GERVAIS, Jean-Claude MASSON, Mesdames Valérie ELAMBERT, Corinne STRAZZIERI

POUVOIRS :
Mme Françoise BORDEAUX BOREL donne pouvoir à Mr Guy COURSIMAULT
Mr Philippe GASNIER donne pouvoir à Mr Bruno CŒUR
Mme Lisa LEMOYNE donne pouvoir à Mr Lionel LEMOYNE
Mr Laurent BOULAIN donne pouvoir à Mr Yvan BLANCHARD

ABSENT : Mr Sébastien GIRARD, Mme Zohra OGBI

Secrétaire de séance : François ESTEBAN

Approbation du PV du dernier conseil : adopté à l'unanimité

DELIB 2023-01 : AUTORISATION DEPENSES INVESTISSEMENT 2023

Conformément à l'article L 1612-1 du CGCT modifié par la loi n° 98-135 du 7 mars 1998, à compter du 1er janvier et jusqu'à l'adoption du budget, le maire peut, sur autorisation du Conseil municipal engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année antérieure, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette disposition permet d'assurer la continuité du fonctionnement des services municipaux.

Les inscriptions budgétaires s'établissent ainsi :

Budget Commune :

	BP 2022 (avec reports)	Autorisations 2023
Chapitre 20	42 000 €	10 500 €
Chapitre 21	290 228 €	72 557 €
Chapitre 23	240 000 €	60 000 €

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater, jusqu'à l'approbation du budget primitif 2023 les dépenses d'investissement dans la limite des montants fixés ci-dessus,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget de l'exercice 2023 lors de son adoption.

ADOpte A 12 voix pour et 1 abstention

DELIB 2023-02 DEMANDE DE SUBVENTION DETR ET DSIL CONSTRUCTION ATELIER DE TRANSFORMATION

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet de construction d'un atelier de transformation est éligible à une aide de l'Etat.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 642 000 € T.T.C. et peut être pris en charge selon le plan de financement ci-dessous.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Adopte le plan de financement ci-après**

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	
Travaux	535 000 €	642 000 €	Etat/Région	414 144 €
			AUTOFINANCEMENT	107 000 €
Total	535 000 €	642 000 €	Total	535 000 €

- **Sollicite une subvention de 414 144 € auprès de l'État, correspondant à 77,4 % du montant du projet.**
- **Charge le Maire de toutes les formalités.**

ADOPTE A 12 voix pour et 1 voix contre

DELIB 03-2023 : DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE POUR LA CONSTRUCTION D'UN LABORATOIRE DE TRANSFORMATION

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet de construction d'un atelier de transformation est également éligible à une subvention départementale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Adopte le plan de financement ci-dessous**

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	
Travaux	535 000 €	642 000 €	ETAT/REGION	414 144 €
			DEPARTEMENT	13 856 €
			AUTOFINANCEMENT	107 000 €
Total	535 000 €	642 000 €	Total	535 000 €

- **Sollicite une subvention de 13 855,94 € auprès du département, correspondant à 2,59% du montant du projet.**
- **Charge le Maire de toutes les formalités.**

ADOPTE A 12 voix pour et 1 voix contre

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

. Commission sécurité :

- Programmation d'une réunion entre élus et Réserve communale le 03 février à 19H, afin de :
 - o lancer le porte à porte par les réservistes (présentation rôle Réserve, inscription sur le système d'alerte métropolitain, questionnaire hébergement)
 - o définir le rôle de chacun (entre élus et réservistes) dans le cadre du Plan de Sauvegarde Communal
- Radars pédagogiques : mesures en cours
- Chicane provisoire à venir à l'entrée de Bou rue de la petite levée

. Commission travaux :

- 5^{ème} classe : reste pose rambarde sécurité escalier issue de secours
- Réfection rue saint marc :
 - o Officialisation de l'enfouissement des réseaux par le Conseil Départemental
 - o Début des travaux septembre 2023 (après les appels d'offre)
 - o Programmation d'une réunion publique en mars 2023
- Suite du vol des câbles ADSL :
 - o Présence verte : les familles ont été appelées pour information
 - o Délai réparation : fin janvier

. Planning commissions revu en séance

Prochain conseil municipal le 08 février 2023 à 19H

Fin de séance à 20H26

Fait à Bou, le 05/01/ 2023

Le Secrétaire de séance

M. ESTEBAN fr

